



République Française

# Mairie de Coincy

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de Coincy s'est réuni en salle du conseil sous la présidence d'Alain ARNEFAUX, Maire.

Convocation envoyée le 29 juin 2026.

**Présents :** Alain ARNEFAUX, Guy BARJAVEL, Mylène BERTHE, Marc BOURRÉ, Gérald CHARPENTIER, Karine CHARPENTIER, Michel DECOUFLET, Xavier de MASSARY, Magali GUILLEBAULT, Patricia MALHERME-DICHY, Jean-Pascal PIEDELOUP, Lucette PRIOR AIXA, Christophe VANACKERE

**Absents excusés et pouvoirs :** Adèle BOURBON pouvoir à Michel DECOUFLET et Manuella BIALIK pouvoir à Alain ARNEFAUX

**Secrétaire de séance :** Patricia MALHERME-DICHY

Conseillers en exercice : 15      Présents : 13      Votants : 15

La séance débute à 19h30.

### Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal du dernier Conseil municipal
- 3) Nouvelle désignation des électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- 4) Délibération budgétaires modificative (sous réserve)
- 5) Information et questions diverses

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose à Patricia MALHERME-DICHY d'être secrétaire de séance.  
*Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **2. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil municipal**

*Le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **3. Nouvelle désignation des électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026** **2026 43**

##### **Annule et remplace délibération 2026 36**

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026 à Laon. Nous devons désigner 3 conseillers titulaires et 3 conseillers suppléants pour participer à cette élection

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : madame Lucette PRIOR et monsieur Xavier de MASSARY, madame Mylène BERTHE et monsieur Marc BOURRÉ, monsieur Alain ARNEFAUX, tête de liste propose sa liste de 3 délégués et de 3 suppléants.

La liste de Monsieur Alain ARNEFAUX est élue à l'unanimité

Soit comme titulaires : Alain ARNEFAUX, Patricia MALHERME DICHY, Xavier DE MASSARY

Suppléants : Lucette PRIOR AIXA, Gérald CHARPENTIER, Karine CHARPENTIER

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

**4. Délibération budgétaires modificative**

Aucune DM n'est à l'ordre du jour pour cette réunion.

**5. Information et questions diverses**

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu une association dénommée SOLEIL KA, créée dernièrement, le 22 mai 2026 et dont le siège social est rue Lucie Aubrac. La présidente est domiciliée à Coincy et la trésorière domiciliée à la Ferté-Sous-Jouarre. Son but est de promouvoir, valoriser, transmettre et préserver les cultures, les traditions, le patrimoine artistique et les expressions culturelles des Antilles Caraïbes et d'Outre-mer. Ses adhérents sont principalement de la région parisienne. Cette association souhaiterait bénéficier de créneaux certains dimanches après-midi pour s'entraîner dans une salle de Coincy. Il existe déjà une association à Château Thierry "Vanille des Iles" dont les objectifs semblent similaires, l'association SOLEIL KA pourrait se rapprocher de celle-ci pour y développer ses activités. Monsieur le Maire propose de ne pas retenir cette demande, estimant que les activités de cette association concernent des villes plus importantes que notre commune rurale.

Fin de séance à 20h30

Le Maire  
Alain ARNEFAUX

